

COMMUNIQUÉ DE PRESSE  
N°36-2022

## **Production agricole CUMA**

### **La CFDT Agri-Agro demande à négocier et signe le deuxième avenant salaires de l'année**

Les partenaires sociaux sont parvenus à un accord de revalorisation de la grille nationale des salaires de la CCN production agricole CUMA le 15 juin 2022. Cela fait suite à une demande dès le mois d'avril par la CFDT Agri-Agro d'ouvrir une négociation salariale en réponse à la hausse annoncée du SMIC au 1<sup>er</sup> mai 2022.

Cet accord est le fruit d'un dialogue social constructif de la part des parties prenantes, employeurs comme syndicats, qui ont trouvé un compromis favorable à tous, au-delà de leurs mandats initiaux. Mensuellement, les salaires minimaux seront augmentés de 42 à 80€ bruts selon les paliers.

La CFDT Agri-Agro a argumenté pour un minimum de revalorisation de toute la grille à hauteur de 2,65%. A la demande des employeurs d'un effort au regard de l'imprévisibilité de la situation géopolitique mondiale et notamment de son impact sur l'inflation et les coûts de revient, la CFDT Agri-Agro a accepté de revoir à la baisse ses prétentions pour les paliers du haut de grille qui avaient été privilégiés lors de la négociation d'octobre 2021, tout en préservant la demande d'une hausse comparable à celle du SMIC pour tous les paliers ouvriers. Cette concession responsable, rejointe par toutes les organisations syndicales, a ouvert la voie à un accord unanime d'une revalorisation de la grille à hauteur de 2,65% pour les paliers 1 à 6 et entre 2,40 et 2,45% pour les paliers 7 à 12.

La CFDT Agri-Agro a insisté auprès de tous ses partenaires, syndicaux comme employeurs, sur l'urgence de l'application de cette nouvelle grille de salaires pour répondre à la baisse de pouvoir d'achat des salariés de la production agricole et des CUMA. La délégation CFDT a exhorté tous les participants à faire diligence pour se positionner afin que les démarches administratives en vue de l'extension du texte, et donc son application pour toutes les entreprises de la branche, soient effectuées dans les plus brefs délais. La CFDT Agri-Agro a demandé la tenue d'une nouvelle négociation salariale si une nouvelle augmentation du SMIC devait avoir lieu. Une date a d'ores et déjà été prise par anticipation à cet effet.

La CFDT Agri-Agro tient ses engagements en restant en première ligne pour défendre les intérêts des salariés de la production agricole et des CUMA et appelle toutes les entreprises qui le peuvent à reconnaître l'engagement sans faille de ces derniers en appliquant la nouvelle grille de salaires sans attendre l'extension.

*Fait à Paris, le 27 juin 2022*

Contacts :

**Benoît DELARCE**, Secrétaire national : 06.07.64.62.45  
Presse : 06.89.04.25.27